

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,  
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,  
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**  
Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

30 – 13 avril 2023

**30. Convention de mandat – Projet de réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public lié à la dissimulation rue André ABBAL avec le Syndicat Département d'Energie (SDE) 82**

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de mandat établie pour le projet d'éclairage public lié à la dissimulation rue André-Abbal à Moissac par le Syndicat Départemental d'Énergie, avec les missions suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés,
- Gestion des marchés de travaux et fournitures avec les entreprises adjudicataires du marché d'électrification rurale,
- Versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur,
- Suivi et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers,
- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
- Actions en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions,
- Accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

**Vu** l'enveloppe prévisionnelle estimée à 34.580,00 € TTC, soit 28.000,00 € HT,

**Vu** la rémunération du SDE 82 pour la conduite de cette opération, en sa qualité de mandataire est de 3,5 % du montant hors taxe des travaux, soit sur la base de l'enveloppe prévisionnelle, la somme de 1.009,16 € HT,

**Considérant** que cette opération pourra bénéficier d'une subvention d'un montant prévisionnel de 3.640,00 € HT, sous forme de travaux, sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux. En résumé, la commune peut :

- Prétendre à une participation de 13 % du SDE,
- Utiliser les droits acquis avant le 31/12/2020, à hauteur de 9.008.14 €.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**MANDATE** le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne pour la réalisation du projet d'éclairage public lié à la dissimulation rue André-Abbal à Moissac, dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 34.580,00 € TTC,

**APPROUVE** la convention de mandat établie par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat, ainsi que les pièces s'y rapportant,

**DIT** que les frais de maîtrise d'œuvre sont inclus, et que l'opération pourra bénéficier d'une subvention d'un montant prévisionnel de 3.640,00 € HT, sous forme de travaux, sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux, et utiliser les droits acquis avant le 31/12/2020, à hauteur de 9.008.14 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de mandat.

Pour copie conforme  
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :